

**MAIRIE**  
DE  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL n°3**  
**du 19 mai 2014 à 20 heures 30**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le 19 mai à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : BACELJ Anna, COLOMB Nathalie, DELATOUR Daniel, GHIDELLI Alexandra, JOSSERMOZ Bernard, MAZET Marc, MOLARD Nicole, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, RENARD Magalie, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, VINTER Géraldine

Absent excusé : Madame THOMASSON Christelle donne pouvoir à Monsieur OLLAGNIER Bernard.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Madame Alexandra GHIDELLI est élue secrétaire de séance.

**1/Approbation du compte rendu numéro 2**

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2/Commission Scolaire**

Monsieur Bernard Jossermoz rend compte au Conseil de la réunion entre les commissions scolaires des deux communes et les enseignants.

Il rappelle les horaires fixés par la mandature précédente et validés par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Les assouplissements ne sont plus possibles car ils ont déjà été validés.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) débiteront à 15h30 jusqu'à 16h10, sachant qu'ils seront amputés d'une quinzaine de minutes de récréation.

Les activités proposées sont les suivantes : ludothèque, danse le lundi, lecture. Les activités seront encadrées par les ATSEM.

La commission propose la création d'un deuxième poste d'ATSEM pour la classe des GS/CP de Monsieur Calamarte ainsi que pour 1 heure de TAP soit 21h30 hebdomadaire.

Monsieur Ollagnier rappelle que l'ancienne mandature avait envisagé l'ouverture de ce deuxième poste pour 16 heures hebdomadaires.

Monsieur Schneider pense que le nombre d'heure envisagé est trop élevé.

Après mise au vote, l'ouverture de ce poste d'ATSEM est acceptée par 11 voix pour et 4 abstentions.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 28 mai 2014.

**3/ Commission personnel**

- Remplacement de Patrick Palisse au mois d'août : Monsieur le Maire a reçu deux candidatures dont l'une a déjà effectuée le remplacement sur notre commune. Il propose de faire un contrat de 4 semaines et 2 jours.
- Modification du tableau des emplois, il est décidé à l'unanimité de modifier le tableau des emplois prenant en compte les modifications dues à la réforme des rythmes scolaires, et sous réserve que les postes supplémentaires d'ATSEM et de ménage feront bien l'objet de remboursement en fin d'année scolaire par la commune de Relevant à savoir :

**- TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

- 1 Agent d'entretien 2<sup>ème</sup> classe 1h30 minutes/ semaine pour le ménage des locaux de la mairie
- 1 Agent d'entretien 2<sup>ème</sup> classe 2h par journée d'école et deux heures pendant les vacances scolaires pour le ménage de l'école : soit 8.31 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014
- 1 ATSEM, 1<sup>ère</sup> classe, emplois ATSEM , 21h30 effectives par semaine soit 17.10 heures hebdomadaires annualisées ;
- 1 A.T.S.E.M., 1<sup>ère</sup> c classe, emploi ATSEM , 35 h par semaine
- 1 Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, emploi ouvrier polyvalent, 35 h par semaine
- 1 Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe , emploi secrétaire, 15 h/semaine
- 1 Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe titulaire , emploi secrétaire, 18 h/semaine

**- TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

- 1 Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, , emploi d'entretien des espaces verts et voiries, 35 heures par semaine, pour le remplacement des congés du titulaire

#### 4/ Commission Voirie/Cimetière

##### VOIRIE

- Il est rappelé au Conseil Municipal que la part revenant à la commune pour les travaux de la Voirie au Clos des Lys s'élève à 26 125 € TTC et qu'il faudra donc modifier l'opération au budget. Il est précisé que la société VRBA (lotisseur) prend à sa charge un montant de 6 000 € TTC.
- Monsieur Jean-François MORELLET présente une proposition et une estimation des travaux de voirie à réaliser. Le montant estimé est de 34 620.00 € HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à lancer l'appel d'offres pour la totalité des travaux par tranche. En fonction du montant réel et au vu du budget, il sera décidé de réaliser la totalité ou non des travaux.
- Une réflexion devra être engagée sur la possibilité de réaliser un emprunt pour effectuer une réfection en grande partie des voies communales en 2015.
- Il est également évoqué la réparation des ralentisseurs sur la RD2, ainsi que l'aménagement du tour de l'Eglise et la pose de feux dits « intelligents » vers l'école.
- L'accès du parking devant l'école sera à sens unique, la seule sortie possible se situera au niveau de la Mairie.
- Monsieur Rousset fait part au Conseil que certaines haies privées ne sont pas taillées et débordent sur la voie publique.

##### COLOMBARIUM

- Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du columbarium, à savoir :
  - Concession trentenaire : 300 € avec plaque non gravée
  - Concession temporaire 10 ans : 150 € avec plaque non gravée
  - Jardin du Souvenir : dispersion gratuite des cendres, apposition de plaque sur la stèle pour 30 ans : 45.00 € plaque non gravée ;
  - Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour une concession classique : natif de la commune, habitant de la commune, ascendant ou descendant direct des habitants de la commune.

#### 5/Commission environnement

Monsieur Eric Schneider informe le Conseil municipal que l'appel d'offre pour le réseau d'assainissement a été lancé. La date limite de réception des offres est le 5 juin 2014. La commission appel d'offres procédera à l'ouverture des plis le soir même.

L'appel d'offres pour la réhabilitation de la station paraîtra fin mai 2014.

Il rappelle le coût estimatif : 575 000.00 € HT sachant que le taux de subvention devrait être de 53%.

Actuellement la capacité de la lagune est de 180 équivalent/habitant pour 260 raccordés. La nouvelle lagune aura une capacité de 480 équivalent/habitant.

#### 6/Salle des fêtes

- Le conseil municipal approuve le devis de CD Electricité pour le remplacement de la VMC d'un montant de 933.80 € HT.
- Madame Nicole Molard soumet au Conseil le nouveau règlement intérieur pour la location de la salle, ainsi que les nouveaux tarifs de location. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement et les tarifs suivants : location pour deux journées (samedi et dimanche) 260.00 € pour les habitants de la commune et 330.00 € pour les personnes extérieures.
- Réfection de la peinture : Madame Molard demande que la salle des fêtes soit repeinte, propose de demander des bénévoles mais il faut acheter le matériel, louer un échafaudage et consulter notre assureur. En cas d'accident, la responsabilité de la commune risquant d'être engagée, cette proposition n'est pas retenue. Elle présente un devis d'un montant de 4 970.22 € pour la peinture de la salle, la cuisine et le hall d'entrée pourraient être faits par Monsieur Palisse. Il est décidé de reporter la décision en septembre en fonction du budget.

#### 7/ Commission Communale des Impôts Indirects :

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la liste proposée à la Direction Générale des Finances Publiques des délégués titulaires et des délégués suppléants pour la CCID.

#### 8/Achat ordinateur

Monsieur Schneider présente trois devis pour le remplacement de deux ordinateurs du secrétariat.

Alta Micro : 2 173.00 € TTC

LDLC : 2 114.00 € TTC

Ordinatop : 1 878.00 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société ORDINATOP, avec installation du matériel et transfert des données.

#### 9/Budget

- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions versées aux associations suivantes

associations	montant
ADMR	220.00 €
Cantine / Garderie	2 900.00 €
	Au titre de 2013/ 2 200.00 €
Club Loisirs et rencontre	305.00 €
Comité des Fêtes	500.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Sou des Ecoles	975.00 €
Rallye des Gazelles	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 100.00 €</b>

Pour rappel les crédits ouverts au budget primitif étaient de 5 900.00 €, il convient donc de prendre une décision modificative budgétaire.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Article 61551 : entretien matériel roulant	+ 310.00 €	Article 74121 Dotation de Solidarité Rurale	+ 4 835.00 €
Article 6574 subvention aux associations	+ 2 200.00 €	Article 74127 Dotation Nationale de Péréquation	- 1 200.00 €
Article 023 Virement section investissement	+ 1 125.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 635.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 635.00 €</b>

  

Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Article 2315 Opération 114 Voirie Clos des Lys	+ 1 125.00 €	Article 021 Virement section de Fonctionnement	+ 1 125.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 125.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 125.00 €</b>

#### 10/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier envoyé par le Comité de Soutien Aux attelages de la Dombes. Sur demande des nouveaux membres du Conseil, il rappelle l'historique des faits opposants la commune aux propriétaires des Attelages de la Dombes et ce depuis plusieurs mandatures et précise à nouveau que la commune n'est pas contre cette activité, que les problèmes rencontrés dépendent des règles d'urbanisme, que tout un chacun se doit de respecter.
- Madame Alexandra Ghidelli demande à Monsieur le Maire quelles seront les nuisances sonores induites par la pose du HUB (bâtiment pour la fibre optique vers le cimetière) et notamment par les quatre gros ventilateurs donnant du côté du lotissement. Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera fait en ce sens à la Direction Départementale des Territoires qui a en charge l'instruction de ce permis.
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 16 juin et le 23 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 23H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

